



Conseil communal de Genolier

Objet: Postulat Une politique du logement pour les personnes âgées

Genolier, le 28 mai 2024,

Madame la Présidente, Chères conseillères et chers conseillers,

« *Seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres* ». Tel est le préambule de la Constitution Suisse qui inspire les soussignés à déposer ce postulat qui propose que la commune de Genolier se dote d'une « politique active du logement pour les aînés » afin qu'ils puissent continuer d'habiter la commune dans des logements adaptés à leurs besoins et restent actifs sein de notre communauté.

En Suisse, la part des personnes âgées et très âgées augmente constamment. D'après l'office fédéral du logement, d'ici 2035, une personne sur quatre, aura plus de 65 ans. A Genolier aujourd'hui, c'est près de 21% des habitants qui ont plus de 60 ans. La commune, propriétaire de plusieurs immeubles locatifs ne propose pas de service ou de concept visant à améliorer la qualité de vie, l'autonomie des personnes et nous constatons qu'une majorité de nos aînés habite dans des maisons individuelles avec des escaliers. Certaines communes voisines comme Begnins ont déjà pris les devants et ont construit des logements adaptés. Givrins a cédé un droit de superficie à une fondation **Equitim** (Voir annexe no 1) pour la construction de 24 logements. Ils ont par la suite reçu 80 demandes de location pour cette résidence.

L'Office fédéral du logement souligne le désir des personnes âgées de vivre de manière autonome dans leur propre logement. Dès lors, la conception de logements sans obstacles dans des quartiers bien desservis, proches des centres de vie, à loyers modérés et sécurisés, est indispensable. Cela permet aux aînés de maintenir leur dignité, de participer à la vie sociale tout en ayant leur propre logement adapté et dans un environnement sûr.

Les postulants demandent donc à la municipalité de définir et de mettre en place une politique du logement à destination des aînés afin qu'ils puissent vivre de manière autonome et participent à la vie sociale en prenant en compte les points suivants :

- a. Prévoir des logements adaptés, préférablement en partenariat avec des acteurs privés.
- b. Utiliser les terrains constructibles ou réaffecter des constructions existantes pour construire ou adapter des logements protégés selon les directives cantonales en vigueur² ;
- c. Intégrer un logement pour un concierge social pour qu'il assure les liens sociaux et l'accompagnement des personnes âgées. (Voir annexe no 2) ;
- d. Intégrer des commerces de proximité proposant notamment un service de restauration 7/7

Au vu du consensus politique dégagé autour de ces axes, les postulants demandent à renvoyer directement ce postulat à la Municipalité pour qu'elle présente une étude et rapport tenant compte des éléments susmentionnés et remercient d'ors et déjà la Municipalité pour sa diligence.

Chloé Barthelemy, Mathieu Balmer, Eric Bocquet, Gregory Favre, Patrik Marie, Samuel Schmid, Stäger Thierry, David Vez

² Directives techniques et architecturales pour les logements protégés reconnus d'utilité publique (mars 2021)



Conseil communal de Genolier

Annexe numéro 1

Equitim

A propos

La Fondation réunit cinq caisses de pension romandes autour d'un objectif commun : investir de façon durable ses ressources dans des projets d'infrastructures et de logements abordables de qualité, en parfaite symbiose avec la politique du logement des communes et propriétaires fonciers. Forte de son équipe spécialisée dans l'immobilier et experte dans le fonctionnement des autorités locales, l'équipe opérationnelle œuvre depuis les premières étapes du projet jusqu'à son exploitation, répondant aux plus hauts standards actuels.

La démarche d'Equitim se veut écologiquement et socialement responsable. La Fondation inclut donc les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tout au long du processus d'analyse et des décisions d'investissement.

Mission

Le marché immobilier romand est caractérisé par une pénurie de logements, en particulier locatifs, et une forte pression sur le prix des loyers. Une large partie de la population rencontre des difficultés de plus en plus sévères à trouver des logements correspondant à leurs besoins et à leurs moyens financiers. Ce phénomène touche l'ensemble de la classe moyenne et plus particulièrement les familles et les jeunes en début de carrière et, géographiquement, les villes-centres et les communes du bassin lémanique. Il existe donc un réel besoin de créer une offre de logements à loyer accessible pour la classe moyenne.

Fort de ce constat, Equitim propose une solution clé en main en proposant des loyers de 10% à 20% inférieurs à ceux du marché, tout en répondant aux intérêts des acteurs publics et privés réunis au sein d'une structure commune et transparente.

Track Record

La Fondation et ses partenaires ont déjà construit plus de 350 appartements autour de l'arc lémanique. Différentes typologies d'appartement sont proposées afin de pouvoir offrir plusieurs catégories de loyers adaptés à la classe moyenne.

Président : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch



Conseil communal de Genolier

Annexe numéro 2

Concierge – conciergerie sociale (définition selon Curaviva)



Une fonction qui fait la différence dans un modèle de soins bien conçu

En bref

La fonction de concierge social dans le concept de soins étendus, intégrés et coordonnés assure le maintien des liens sociaux et l'accompagnement des personnes âgées vivant «entre leurs propres quatre murs». Le matin, la ou le C.S. prodigue aux seniors les soins ambulatoires et l'accompagnement nécessaires. De plus, il ou elle propose durant quelques après-midis par semaine des animations et activités sociales organisées sur place, dans un espace commun, en collaboration avec des bénévoles. Durant la semaine, le ou la C.S. peut être joint par téléphone, prend en charge les imprévus, conseille, informe et développe activement un réseau de relations.

Vision & objectifs

- Assurer la présence régulière d'une personne formée dans le domaine social et médical qui peut aussi intervenir dans un délai court.
- Garantir une permanence continue qui renforce le sentiment de sécurité et assure un soutien aux personnes âgées et à leurs proches.
- Prévenir l'isolement social, l'empêcher et donner aux personnes âgées le sentiment qu'elles sont une part active de la société.
- Soutenir et soulager les proches-aidantes.
- Soutenir autant et aussi longtemps que possible le désir des personnes âgées de vivre à domicile.
- Se charger de l'information, la coordination ou la mobilisation d'autres prestataires de services qui favorisent le maintien à domicile.

Contexte

Ce nouveau concept est né du constat que le concept des soins pour les seniors n'était pas (ou plus) adapté au contexte actuel (trop peu de centres de jour ou trop éloignés, risque de marginalisation, offre lacunaire en matière de soutien et de sécurité des personnes concernées et de leurs proches, etc.). Par conséquent, un nouvel objectif a été envisagé : garantir le maintien à domicile des personnes en sollicitant spécifiquement les différents acteurs du réseau formel et informel pour les soins et l'accompagnement.

Bonnes pratiques

La clé du projet réside dans son ancrage local. L'implication active des bénévoles sur place est un élément fondamental. Les relations avec les nombreuses organisations et associations de la région sont également importantes.

Président : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch